

Communiqué SYNAVI Auvergne-Rhône-Alpes **Le théâtre du Pélican a besoin de soutien !**

Lyon, le 11 mai 2022

La survie du Théâtre du Pélican est en jeu : après avoir vu ses financements stagner depuis plus de 10 ans, dans un contexte d'augmentation continue des charges, la compagnie se retrouve face à une insuffisance de ressources telle qu'elle devrait mettre la clé sous la porte avant la fin de l'année.

Nous interpellons les collectivités pour la survie de cet acteur culturel majeur de la ville de Clermont-Ferrand et de la région Auvergne-Rhône-Alpes, dont l'importance fondamentale est démontrée par la variété des projets menés, la singularité et la qualité de la démarche en direction de la jeunesse, et la dimension européenne. Le théâtre du Pélican est un « centre de création et d'éducation artistique pour l'adolescence et la jeunesse » mais aussi un centre de ressources ; il s'inscrit dans un réseau de structures qui mettent en œuvre l'éducation artistique et culturelle, promeuvent les écritures et créations pour la jeunesse, et défendent une citoyenneté active. Non seulement le Théâtre du Pélican contribue à l'équilibre territorial et à la richesse de l'offre artistique régionale, mais il est aussi le moteur d'une demande renforcée et renouvelée, en accompagnant chaque année des centaines de jeunes, à travers des actions gratuites, dans le développement de leur personnalité, de leur sensibilité, de leur goût artistique, en révélant que le besoin de culture est essentiel.

Le Synavi, Syndicat National des Arts Vivants, est le premier syndicat d'employeurs du secteur au sein de la FSICPA, fédération de compagnies, lieux intermédiaires et structures indépendantes de création et de production, qui représente près de 800 structures sur le territoire national et 70 en Auvergne-Rhône-Alpes.

Attentifs à la survie des équipes artistiques engagées dans un travail de création et infusion auprès de tous les publics et sur tous les territoires, nous ne pouvons pas accepter qu'un tel acteur disparaisse. Il est de la responsabilité des collectivités concernées de permettre au Théâtre du Pélican de continuer à contribuer au service public de la culture, afin d'offrir l'accès à la culture pour tous dans le respect des droits culturels des personnes. Ces droits sont fondamentaux et inaliénables, ils garantissent la diversité culturelle et l'accès pour chacun à la libre expression de son identité au sein de la société.

Aussi, nous demandons à l'ensemble des partenaires publics du Théâtre du Pélican de réévaluer leurs soutiens, et de proposer une convention pluriannuelle multipartite afin de garantir la continuité de la structure et de ses actions.

Pour la délégation du Synavi – Auvergne-Rhône-Alpes
Jeanne Guillon, Gautier Machado, Paul Pitaud, co-délégués régionaux

Pour plus d'informations, contactez-nous !

auvergnerrhonealpes@synavi.org - www.synavi.org

SYNAVI – Syndicat National des Arts Vivants délégation Auvergne Rhône-Alpes

165 avenue du Maréchal de Saxe. 69003 Lyon